

TRI-ACTION

Nouveaux badges d'accès à la déchèterie

A partir du 2 mai 2017, un nouveau système de badge est mis en place pour accéder à la déchèterie de Bessancourt. Ce badge vous permettra d'avoir accès à votre décompte de passage annuel via un accès internet dédié.



Si vous voulez obtenir le badge dès votre première visite, nous vous remercions d'apporter les documents suivants :

- 1- une pièce d'identité
- 2- un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- 3- une copie de votre taxe d'habitation (les montants peuvent être dissimulés.)

Cas particuliers

- Si vous ne payez pas de taxe d'habitation, vous pouvez vous la procurer à «0€» sur impots.gouv.fr ou auprès de votre centre des impôts.
- Si votre taxe d'habitation n'est pas à la bonne adresse, merci de nous fournir également la copie du contrat de location ou de l'acte d'achat de votre logement.
- Si vous venez d'emménager dans votre premier logement, merci de nous fournir une copie de votre avis d'impôts sur le revenu ainsi qu'une copie du contrat de location ou de l'acte d'achat de votre logement.